

Mémo Tri

Au 1^{er} mai 2016,
les consignes de
tri évoluent !

+ de recyclage
=
- de gaspillage !



Bouteilles et flacons en plastique Emballages métalliques

Les emballages à trier
à déposer **EN VRAC**
dans le bac jaune.

Briques
alimentaires



Attention !

Depuis le 1^{er} janvier 2015,
les cartonnettes sont à
déposer dans le bac jaune.



[NOUVEAUTÉS]

Pots et barquettes en plastique



Sacs et films en
plastique



Les papiers



Journaux, magazines



Livres, cahiers



Enveloppes,
papiers



Le verre



Pots et bocaux



Bouteilles



Info pratique

Les gros cartons sont à déposer
en déchetterie.



Zoom : Les emballages en plastique

À partir du
1^{er} mai
2016

Vous pourrez déposer la totalité
de vos emballages en plastique
dans le bac de tri. Ils seront
recyclés et valorisés.

Toutes les bouteilles et tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et boîtes



Toutes les sacs, sachets et films en plastique



Infos pratiques

- Inutile de laver vos emballages, il suffit de **BIEN LES VIDER**.
- Tous les emballages dans le bac de tri, **EN VRAC** et pas en sac.
- **INUTILE D'ENLEVER LES BOUCHONS** sur les bouteilles, les bidons et les flacons, ils se recyclent.